

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 21 Mai 2024

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

Note à tous les clubs :

Les divers classements sont en cours de préparation et paraîtront prochainement.

1/2 Finale championnat D3 (01/06 à Maillane):

Pour ce tournoi Final, **AS PIOLENC**, **AVIGNON OUEST**, **FC ST REMY** y participeront, le **SO VELLERON** également qualifié déclare forfait.

MALAUCCUNE RG pénalisé par le statut éducateur termine 2^{ème} et remplaceront **VELLERON SO**

A 16h00 : **RG MALAUCCENE / AVIGNON OUEST**

A 18h00 : **FC ST REMY / PIOLENC AS**

Ce tournoi officiel se déroulera selon le mode coupe sans prolongation avec tirs aux buts éventuels. Les frais d'arbitrage et délégué seront pris en charge par le district.

Chaque club se munira de sa tablette FMI.

La finale est prévue le 08/06 à 14h00 à CAMARET.

La Finale championnat D2 se déroulera le 08/06 à CAMARET à 18h00 : **RC BOLLENE / CAVAILLON ARC**

D4 :

Suite à 3 forfaits simples **AS RASTEAU 2** est forfait général.